

23 Janvier 2015

Convocation du 19 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PAUL Aude ; PASQUET Nadine ; PINAUDEAU Sophie ; ROLLAND Elie

Secrétaire : BAZILLE Eric

1- PROJET HABITAT 86

M. SENECHAU a eu un rendez-vous avec le Président et le Directeur le 19 janvier. Habitat 86 a obtenu un complément de financement de la part du Conseil Général et va donc pouvoir commencer les travaux très rapidement. Par mail de ce jour, Habitat 86 s'est engagé à édifier la construction de 6 logements ainsi qu'à prendre en charge les travaux d'aménagement de la voirie à usage exclusif de la desserte et du stationnement des futurs résidents.

2- VOIRIE DE LA CITE VAUCLADIS - DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation de la voirie du projet "cité Vaucladis".
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

3- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOS ANCHE & VOULON

Le Maire rappelle que pour fonctionner le SIVOS a besoin des subventions des deux communes. Le montant est calculé selon les modalités définies à l'article 12 des statuts.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal décide :

- que le montant de la participation de la commune de Voulon au fonctionnement du SIVOS sera de 27 192.00 € pour 2015 ;
 - que la participation au SIVOS pour l'année 2015 sera versée selon les modalités suivantes :
- | | |
|------------------------------|------------|
| - 1 ^{er} acompte : | 9 064.00 € |
| - 2 ^{ème} acompte : | 9 064.00 € |
| - Solde : | 9 064.00 € |

4- ACHAT DE LA MAISON 6 IMPASSE DES ISLES

Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le Conseil municipal avait accepté l'acquisition par la commune de la maison située 6 impasse des Isles, en vente suite au décès de M. et Mme LAPERSE, au prix de 20 000 €. Il a donc proposé ce prix à Maître Gervais, notaire chargé de la vente et la famille a accepté cette offre.

L'objectif de cet achat est l'aménagement de deux logements qui pourraient être loués rapidement. Le conseil envisage de réaliser un emprunt du montant total de l'achat et des travaux. Il faut dès à présent trouver un maître d'oeuvre pour établir une maquette financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- réitère son accord pour l'achat de cette maison au prix de 20 000 € net vendeur,
- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition,
- donne délégation au Maire pour le choix d'un maître d'oeuvre.

5- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. LATU rappelle qu'il faut relancer le projet de contrôle des assainissements individuels. Il faut contacter l'Agence de l'Eau concernant une éventuelle subvention.
- ✓ M. LEVAVASSEUR est venu constaté l'état de la bâche de la lagune. Il pense à une malfaçon lors de la pose : bâche trop tendue et sol mal préparé. Il faut prévoir une réunion avec les entreprises BHD et BELLIN.
- ✓ Le SIVEER est devenu le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Vienne suite à l'assemblée générale du 20 janvier 2015. M. LATU fait partie du conseil d'administration.
- ✓ Concernant le columbarium, M. LAMY propose de faire un mur avec crépi sur les trois faces et de poser un plaque en marbre au-dessus. Cela permettrait une consolidation à moindre coût.
- ✓ Mme Christiane GABORIT, membre du CCAS de Voulon, s'était occupée en décembre dernier de l'achat et de la distribution de présents pour les personnes de Voulon qui résident actuellement en Ehpad. Le montant de ses frais s'élève à 58.50 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement du montant de 58.50 € à Mme Christiane GABORIT.
- ✓ M. SENECHÉAU précise qu'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) va être créé au niveau de la communauté de communes, il sera effectif au 1er juillet. Il s'occupera essentiellement de la gestion des Ehpad.

Table des délibérations du 23 janvier 2015

1- Projet Habitat 86

2- Voirie de la Cité Vaucladis - demande de subvention DETR

3- Participation de la commune au SIVOS Anché & Voulon

4- Achat de la maison 6 impasse des Isles

5 -Questions diverses

- contrôle des assainissements collectifs
- état de la bêche de la lagune
- création du Syndicat d'Eau et d'assainissement de la Vienne
- consolidation du columbarium
- remboursement des frais de Mme Gaborit
- création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
André SENECHÉAU		Odette MENNETEAU	
Eric BAZILLE		Nadine PASQUET	
Martine FERREIRA		Aude PAUL	
Pascal LAMY		Sophie PINAUDEAU	
Roland LATU		Elie ROLLAND	
James MAGNAN			